

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 28 septembre 2023 à 19h.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Véronique ROTTELEUR, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO.

Absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Madame Catherine MORTREUX donne procuration à Madame Sandrine BROCARD
Monsieur Patrice PUCHOIS donne procuration à Madame Manuella DELESALLE
Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Monsieur Michel MAILLARD donne procuration à Madame Annie BAGGIO
Madame Daniela MORONVAL donne procuration à Monsieur Yannick LIEVIN
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Madame Véronique ROTTELEUR

Absent excusé : 1

Emmanuel CHARETTE

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

Après avoir énoncé la liste des procurations reçues, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous pour ce Conseil municipal de rentrée et salue le public présent physiquement et les internautes qui participent aux débats. C'est avec enthousiasme que les élus ont repris les séances de travail à un rythme soutenu au service des Templeuvoises et des Templeuvois. Monsieur le Maire salue également la presse, représentée par Madame VANDEKERKHOVE, qui rendra compte des débats dans La Voix du Nord.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire introduit la séance par une information sur les dernières actualités à Templeuve-en-Pévèle.

La séance du Conseil municipal des enfants vient de se terminer. Cela a été l'occasion de faire le point sur les actions qu'ils ont mis en place durant leur mandat (2 ans). Le Conseil municipal les remercie sincèrement pour leur investissement et leur participation à la vie citoyenne sur des sujets comme l'environnement, la santé, la solidarité, la vie locale.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire revient sur la période estivale qui a été relativement sereine à Templeuve-en-Pévèle.

Les centres de loisirs de la CCPC ont été accueillis, pour une première, à l'ancienne école Saint-Martin. Il y a d'ailleurs une délibération à l'ordre du jour de ce soir pour renommer le site et éviter ainsi la confusion avec la nouvelle école Saint-Martin. Ces centres de loisirs se sont très bien passés, et pour les Directeurs de centre, et pour les enfants. Ils ont apprécié la fonctionnalité du lieu. L'équipe municipale travaille actuellement sur son optimisation pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les associations templeuvoises.

Les travaux et les changements de sens de circulation sur la rue d'Anchin, la rue de la Baille et la rue Neuve prolongée mis en place durant l'été n'ont pas causé de soucis particuliers. Sur la rue de l'Hardinière, avec le Département du Nord et la Communauté de communes, les travaux sont terminés avec la réalisation d'une sécurisation globale pour tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) et en premier lieu les riverains. Sur le terrain, les riverains sont plutôt contents, ils constatent beaucoup moins de vitesse et moins de bruit sur cette route très empruntée. La période estivale a été également l'occasion de refaire les peintures routières. Ce travail se poursuit actuellement.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la Préfecture, les réfugiés Ukrainiens ont quitté l'EHPAD cet été. Ils sont désormais accueillis dans un hôtel qui fait office de centre d'accueil des réfugiés à Villeneuve d'Ascq. Monsieur le Maire assure que la commune garde un lien avec eux et qu'ils sont dans de très bonnes conditions d'accueil. Les enfants ont pu être, dès la rentrée, scolarisés dans les écoles villeneuvoises. Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire leur souhaite de tout cœur un bel avenir ainsi que pour leur pays. La ville de Templeuve-en-Pévèle aura donc accueilli et apporté son aide aux réfugiés ukrainiens pendant presque 18 mois.

Au sujet du site de l'ancien EHPAD, rue Demesmay, Monsieur le Maire confirme que le projet innovant autour de l'habitat pour personnes âgées, de l'habitat inclusif (pour les personnes handicapées) et intergénérationnel (crèche) va pouvoir avancer.

La période estivale a été malheureusement une période marquée par de nombreux décès de Templeuvoises et de Templeuvois, Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour eux et au nom du Conseil Municipal, adresse à leur famille toute son amitié et toute sa sympathie.

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la municipalité aux aînés. La box santé a été distribuée cet été aux séniors de plus de 75 ans. Cette boîte contenant différents documents est située dans le réfrigérateur et permet aux secours d'intervenir rapidement. Monsieur le Maire indique que, concrètement, cette box santé a permis, il y a quelques semaines, de sauver une vie à Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire poursuit les informations d'actualités avec le mois de septembre et la rentrée scolaire.

La rentrée s'est très bien passée pour les petits Templeuvois, avec la bonne nouvelle de la part de l'inspection académique d'une ouverture de classe à Marie Navart. Les effectifs sont toujours de 18 classes sur l'ensemble des deux groupes scolaires publics, 203 élèves sont scolarisés à Jules Verne et 243 à Marie Navart. Les traditionnels dictionnaires offerts par la municipalité ont été distribués aux élèves le jour de la rentrée dans une ambiance très conviviale. La municipalité a également participé à la rentrée de l'école Saint-Martin où les élèves de CM2 ont pu bénéficier au même titre que tous les élèves de CM2 de la commune de la remise d'un dictionnaire (français, anglais-français) et d'un jeu.

Monsieur le Maire rappelle les nombreux événements qui ont permis de se retrouver durant le mois de septembre : forum des associations, journée de sensibilisation à la sécurité routière, braderie du Maresquel, journées européennes du patrimoine, repas des familles à l'EHPAD Les Résidences de la Pévèle. Les activités associatives ont repris également. Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite à toutes les associations une très belle saison et de beaux moments de partage.

Monsieur le Maire indique que la commune a aussi accueilli pour une première fois, le camion de l'emploi et que ce nouveau service a remporté un beau succès. L'opération sera probablement reconduite pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Templeuvois et des habitants du territoire. Ce camion de l'emploi vient en complément du bus France Service du Département du Nord qui vient chaque mois sur la commune.

Monsieur le Maire propose un point sur les chantiers de la commune.

Le chantier de l'église Saint-Martin suit son cours. L'échafaudage parapluie commencera à être démonté à partir de ce lundi 2 octobre. Pour l'instant les entreprises tiennent les délais, la municipalité espère une réouverture de l'église au culte pour la messe de Noël, même si le clocher ne sera peut-être pas terminé. La restauratrice d'art a démarré la restauration des peintures de la fresque du 18^{ème} siècle découverte dans le chœur de l'église.

La commune a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention complémentaire de 200 000 € par le Département du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants (PTS). Cette aide vient compléter les 600 000 € de subventions déjà accordées par le Département ainsi que l'aide de l'Etat (dotation de 335 000 €) et de la Communauté de communes Pévèle Carembault (155 000 €) dans le cadre d'un fonds de concours. Viennent s'ajouter également les 6000 € attribués dans le cadre de la Sauvegarde du Patrimoine. Les subventions se montent à un peu moins de 1 300 000 €, ce qui explique que, sur ses fonds propres, la commune financera ce projet à hauteur de 1 630 000 €.

Monsieur MICHEL, Adjoint aux Finances, précise qu'il s'agit de montants hors taxes correspondant au financement des travaux hors taxes, ce qui amène le montant global des travaux TTC à presque 3,5 millions.

L'association des Amis de l'église a installé une bâche sur l'échafaudage de l'église pour continuer la mobilisation pour le patrimoine templeuvois. Cette association a pour vocation de faire vivre cette opération et de collecter des fonds qui viendront compléter les travaux à l'intérieur de l'église, comme la restauration de la fresque par exemple.

Madame DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, souhaite apporter des informations complémentaires suite à la réunion de l'association des amis de l'Eglise. Aujourd'hui les dons des Templeuvois se montent à 11 000 € et l'association continue de lancer un appel aux dons. Madame DUPRIEZ invite les Templeuvois à faire un don et rappelle que les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%. Une opération a été lancée en partenariat avec les établissements Leclerc « 1 euro pour l'église » permettant à chaque client de l'hypermarché de faire un don au passage en caisse. Cette opération a permis à l'association de récolter 2 900 €. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à la direction de l'hypermarché Leclerc pour cette collecte de fonds.

A propos de la restauration de l'église Saint Martin, Monsieur le Maire souligne que tout a été rondement mené depuis la mise en sécurité de l'édifice, le diagnostic, l'appel d'offres, les recherches de financement, les dossiers de demandes de subventions, le chantier en lui-même, et cela dans un temps record puisque nous avons été contraints de fermer l'église fin 2020. Ce chantier d'ampleur à hauteur de 3,5 millions d'euros pour la sauvegarde de notre patrimoine aura pris un peu moins de 3 ans. Il est à souligner également qu'une petite commune comme Templeuve-en-Pévèle sait trouver les ressources nécessaires, financières et humaines, et sait aussi mobiliser collectivement pour mener à bien un tel chantier. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé récemment des souscriptions pour financer des rénovations d'églises au plan national, donc cette nouvelle piste un peu tardive sera malgré tout à explorer afin d'aller chercher quelques ressources auprès de l'Etat.

Au niveau des travaux et chantiers sur la commune, Monsieur le Maire indique que l'assainissement par Noréade pour raccorder les riverains au tout-à-l'égout rue de Bonnance se poursuit. Le Département interviendra prochainement pour le remplacement de la couche de roulement rue Lesrués (novembre) et rue de Lille (octobre). Sur la rue de Lille, des feux « récompense » vont être installés afin de réduire la vitesse de circulation.

Monsieur le Maire informe également que les travaux d'installation d'un nouvel équipement de type terrain multisports, appelé aussi city-stade, pour la pratique sportive et gratuite à destination des jeunes comme lieu social et lieu de rencontres, viennent de démarrer sur la plaine du Château. Le chantier devrait durer 6 semaines.

Sur le plan du développement durable, la municipalité a effectué une commande groupée via le dispositif régional « Plantons le décor ». Une cinquantaine d'arbres d'essence locales seront plantés cet automne pour améliorer le cadre de vie des Templeuvois.

Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille actuellement sur le PLUI avec la CCPC. Un inventaire du patrimoine architectural urbain et paysager de la commune (IPAP) a été fourni afin de préserver, de valoriser et de conserver des éléments remarquables ou sites naturels à Templeuve-en-Pévèle.

Avec les dysfonctionnements des trains qui sont malheureusement récurrents et intolérables à chaque rentrée, Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous conjoint avec Luc FOUTRY, Président de la CCPC et le Directeur régional de la SNCF, afin de faire entendre les besoins et remarques sur la nouvelle grille horaire qui interviendra fin 2024 et les dessertes des TER sur le territoire.

Une bonne nouvelle, après 6 ans de procédure, Monsieur le Maire a signé le 20 septembre dernier la cession chez le notaire de l'ancienne école Jules Ferry au profit du groupe Pichet. Cette vente va venir abonder le budget municipal de 1 120 000 euros.

Sur le projet des cinémas, la commune de Templeuve-en-Pévèle fait l'objet de 2 procédures de consultation de ses concitoyens :

- 1 enquête publique pour la modification du PLU

- 1 Participation du Public par Voie électronique (PPVE) pour le permis de construire

Cette participation du public a pour objet de recueillir l'avis des Templeuvois et d'intégrer leurs propositions en amont du projet. Elle assure aux concitoyens leur liberté d'expression et garantit la prise en compte de leurs observations de manière transparente.

Monsieur le Maire rappelle quelques événements ces prochains jours. La Fête foraine / Ducasse arrive ce week-end sur la Place du Général de Gaulle. Ce dimanche 1^{er} octobre de 8h à 13h est organisée La Braderie-brocante par l'association familiale et l'amicale du personnel communal au pôle d'échanges et rue de Roubaix. Ce dimanche à 12h00 auront lieu les fameuses Moules-frites de La Patriote en Salle polyvalente. L'Union des Commerçants et Artisans Templeuvois organise aussi une sortie nature au bénéfice d'Octobre rose.

Concernant les actions pour les aînés, la Semaine Bleue démarre la semaine prochaine avec un très beau programme qui attend les séniors. Monsieur le Maire indique que le programme était tellement attendu et intéressant qu'il a été victime de son succès. La sortie organisée à Amiens a fait carton plein et, malheureusement, le nombre de places disponibles sur le bateau pour la visite étant largement inférieur au nombre d'inscrits, il a fallu refuser des participants. La municipalité, via la commission Famille, Solidarité, Séniors de Madame Marie-Françoise TAHON, prévoit donc d'organiser une seconde sortie au printemps pour les personnes qui n'ont pas pu participer lors de la semaine bleue.

Les 6, 7 et 8 octobre, aura lieu la 25^{ème} édition des portes ouvertes des ateliers d'artistes, avec deux ateliers d'artistes templeuvoises à découvrir : Mme Elisabeth MASSON et Mme Françoise SUIN. Monsieur le Maire rappelle quelques événements à venir :

- Samedi 7 octobre à 17h30 – Loto du Rotary Club au profit des Restos du cœur
- Samedi 14 octobre à 19h - Loto Café Crem - Salle polyvalente
- Vendredi 20 octobre à 18h30 – Vernissage de l'exposition "Histoire de fibres" en Mairie-centre par l'Association Textipatch
- Samedi 21 octobre à 19h30 - Repas cassoulet de 4L en Pévèle - Salle polyvalente
- Jeudi 26 octobre à 12h00 - Repas du 45^{ème} anniversaire du club de l'amitié
- Samedi 28 octobre à 20h30 – Championnat régional d'impro - Petit Théâtre de Templeuve
- Mardi 31 octobre à 19h – Fête d'Halloween - Place du Général de Gaulle

Monsieur le Maire souligne que toutes ces actualités démontrent le dynamisme de la commune, la force du collectif aussi, car l'équipe municipale n'est pas le XV de France mais c'est une belle équipe au service des Templeuvois. Monsieur le Maire cite Monsieur Fabien GALTHIÉ, sélectionneur-entraîneur de l'équipe de France de Rugby : « La force de l'équipe de France se situe dans la détermination, la solidarité, le travail ». La force de Templeuve-en-Pévèle c'est aussi la détermination, la solidarité et le travail pour l'avenir de la commune.

La lettre d'informations municipale du mois d'octobre sera distribuée ce week-end, ainsi que le programme de la médiathèque « Entre les Lignes » et le programme du PTT.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal, ordre du jour peu conséquent mais qui contient deux demandes de subventions : une demande pour le terrain multisports auprès de la Région au titre des de la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs et une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour la rénovation de la toiture et la rénovation énergétique de la Mairie-centre.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances, pour le passage de la nomenclature M14 à la nouvelle nomenclature M57.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que cette nouvelle nomenclature est déjà mise en place dans les grandes collectivités telles que la MEL ou la ville de Lille. Au 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités doivent passer sur cette nouvelle nomenclature.

Cette nouvelle nomenclature va changer les choses en termes de présentation. Le budget, ce document de presque 200 pages, sera toujours aussi important mais il y aura un certain nombre de nouveautés qui concernent les comptes propres, les comptes tiers et la mise en jeu d'une garantie d'emprunt.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que le budget municipal ne sera pas concerné par tous les comptes nouveaux prévus par la nomenclature M57. Il y aura par exemple un nouveau compte dédié au flux croisés entre le BP et les budgets annexes (CCAS). Il y aura certainement aussi un compte retraçant la charge afférente aux congés payés.

Monsieur Stéphane MICHEL ajoute que certains comptes de cette nouvelle nomenclature seront parfois plus détaillés, notamment les comptes 60 relatifs à l'énergie qui vont obligatoirement être subdivisés afin d'avoir une vision plus claire de ce que coûte le gaz, l'électricité, etc. Donc il y aura des sous catégories de comptes : 60-61, 60-62, 60-63, etc.

Globalement, il n'y aura pas de changements sur le fond. L'objectif de l'équipe municipale reste le même, à savoir : construire un budget équilibré, sincère, au service des Templeuvois et des Templeuvoises.

Toutes les collectivités suivront le même référentiel, à l'exception des petites collectivités de moins de 3500 habitants qui auront une nomenclature simplifiée. Le passage à cette nouvelle nomenclature devrait apporter une forme de cohérence entre les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire soumet la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

3- Demande de subvention à la Région des Hauts-de-France au titre de l'aide aux Equipements Sportifs

Concernant le terrain multisports qui est en cours de réalisation, Monsieur le Maire informe que le coût total de ce projet est de 83 000 € hors taxes et demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France à hauteur de 50 %, soit un montant de 41 500 € hors taxes.

En fonction de la réponse de la Région, l'État, qui n'a pas eu les moyens suffisants pour accorder une subvention à cette opération cette année, sera à nouveau sollicité en 2024 au titre des aides aux complexes sportifs.

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau dispositif régional pour accompagner ce type d'investissement auprès des collectivités locales et des communes en particulier a été mis en place juste avant l'été. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande est également en cours auprès de la Communauté de communes dans le cadre des fonds de concours qui donne à la commune un droit de tirage à hauteur de 20 % du montant de l'opération. Ce projet serait donc financé à hauteur de 70 %, le reste étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention à la région des Hauts-de-France au titre de l'aide aux Equipements Sportifs à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

4- Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la restauration de la toiture de la Mairie-centre et l'amélioration énergétique du bâtiment

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par l'État, qui vise à accompagner les projets dans le cadre de la rénovation énergétique. L'objectif de cette demande de subvention est de pouvoir refaire la toiture de la Mairie-centre et améliorer l'isolation au niveau des fenêtres notamment sur l'arrière pour une meilleure performance énergétique de ce bâtiment. Le montant des travaux est estimé à 262 000 € et la commune a sollicité l'État à hauteur de 80 % à savoir 210 000 €.

Monsieur le Maire ajoute que l'État a été très réactif et a déjà annoncé son accord sur cette opération. L'État a prévu de contribuer à hauteur de 78 % du montant des travaux. Donc la subvention au titre du Fonds Vert pour la restauration de la toiture de la Mairie-centre et l'amélioration énergétique du bâtiment devrait être de 200 000 € environ.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète pour leur accompagnement sur ce projet et soumet la demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

5- Dénomination de la nouvelle voie du Clos de la Quièze

Monsieur le Maire informe qu'une opération immobilière est en cours à l'angle de la rue d'Ennevelin et de la rue de la Quièze, en face de la brasserie Firmin. Dans le cadre de cette opération appelée « Clos de la Quièze », une rue a été créée. Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer cette voie qui est une impasse desservant les 17 lots de ce nouveau lotissement.

Monsieur le Maire explique qu'en lieu et place de cette opération qui sort de terre, il y avait la maison de la famille Alberti, qui avait à cet emplacement créé une coopérative accueillant les endives / les chicons des fermes avoisinantes. Même si le bâtiment a été détruit cette coopérative où étaient nettoyés puis mis en conditionnement les chicons avant de partir sur les étals de France et de Navarre fait partie de l'histoire de Templeuve.

Pour la petite histoire, Monsieur le Maire rappelle que les personnes salariées de cette coopérative pour nettoyer les endives / chicons étaient essentiellement des femmes et que tout en travaillant, ses femmes discutaient du village, racontaient ce qui se passait au bourg et papotaient (les décès, les mariages...). C'est ainsi que, comme les plus anciens peuvent en témoigner, l'expression « radio chicons » est passée dans le langage commun à Templeuve-en-Pévèle.

La proposition de dénomination de cette rue est donc « rue des Endivières » en mémoire de toutes les femmes qui ont travaillé pour cette coopérative. Monsieur le Maire ajoute que l'endive est une culture pévéloise. Historiquement, la culture de l'endive est arrivée de Belgique et, en France, les premiers chicons ont été cultivés à Camphin-en-Pévèle, puis après à Templeuve-en-Pévèle.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Le Clos de la Quièze » et en écho à l'ancienne exploitation d'endives sur ce site, Monsieur le Maire soumet la dénomination de la nouvelle voie à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

6- Dénomination de l'ancienne école Saint-Martin

Monsieur le Maire explique que l'ancienne école Saint-Martin a été libérée, il y a un certain temps déjà, suite à la construction de la nouvelle école Saint-Martin qui a gardé son nom. Dans le cadre de l'acquisition des locaux de l'ancienne école Saint-Martin, la commune a souhaité mettre à disposition cet établissement pour les centres de loisirs et les associations.

Afin d'éviter les confusions (homonymie) entre les deux établissements, les erreurs de destination de colis par exemple et aussi retirer la connotation religieuse à cet établissement public qui va accueillir les centres de loisirs et les associations, il est proposé de dénommer l'ancienne école « Le Temps des Loisirs ».

Monsieur le Maire ajoute que le choix de ce nom a fait l'objet de nombreuses discussions et brainstorming. La dénomination « Le temps des loisirs » correspond bien à la vocation du lieu qui est l'accueil des associations, des centres aérés et de toutes les activités extra scolaires.

Monsieur le Maire soumet la nouvelle dénomination de l'ancienne école Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

7- Adhésion au service commun Energie de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes Pévèle-Carembault a approuvé la création du service commun Energie ainsi que la convention d'adhésion pour les communes. Ainsi les communes qui adhéreront au service commun bénéficieront d'une assistance technique sur les compétences en efficacité énergétique des bâtiments et en énergies renouvelables. Il est donc proposé que la commune de Templeuve-en-Pévèle adhère à ce service commun mis en place par la CCPC.

Monsieur le Maire soumet l'adhésion au service commun Energie à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

8- Création de postes aux tableaux des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, pour la délibération relative à la création de postes aux tableaux des effectifs.

Madame Joëlle DUPRIEZ informe que ces postes concernent tous les avancements de grade du personnel, c'est à dire les évolutions effectives dues au nombre d'années d'ancienneté ou à la réussite du concours adéquat.

Les postes créés sont donc :

- Animateur principal de première classe à temps complet,
- Rédacteur principal de première classe à temps complet,
- Adjoint d'animation principal de deuxième classe à temps complet,
- 2 ATSEM principal de première classe à temps non complet (31 heures 50 sur 35)
- Adjoint technique principal de première classe à temps non complet (31,5 sur 35).
- Adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet

Pour le poste d'Adjoint technique principal à temps non complet, Madame Joëlle DUPRIEZ explique qu'il s'agit d'une ATSEM qui n'a pas le titre officiel d'ATSEM. Elle est adjointe technique principale, mais elle bénéficie aussi de l'avancement de son grade.

Madame Joëlle DUPRIEZ confirme que la suppression des postes inoccupés va être proposée aux représentants du Comité Social Territorial à l'occasion de la prochaine séance.

Monsieur le Maire soumet la création de postes aux tableaux des effectifs à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé et que la prochaine séance aura lieu le 16 novembre.

Il n'y a aucune question d'actualités et aucune question diverse, la séance est donc levée.

Monsieur le Maire remercie le public présent, l'auditoire sur les réseaux sociaux et Monsieur Quentin BONNET pour la diffusion.

Vu, le Maire
Luc MONNET



